



PLAIDOYER POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

POSITION ADOPTÉE PAR LE BUREAU PROVINCIAL
DU MOC LUXEMBOURG LE 26 FÉVRIER 2018



TABLE DES MATIÈRES

A. NOTRE DÉMARCHE	5
B. NOS CONSTATS	5
1. L'accrochage scolaire	5
2. Le Pacte pour un enseignement d'excellence	6
3. Les écoles maternelles en province de Luxembourg	7
C. NOS REVENDICATIONS	9
1. La priorité du MOC : un accrochage scolaire réussi pour tous	9
1.1. Donner les ressources aux enseignants	9
1.2. Donner les ressources aux parents	10
1.3. Faciliter le lien entre l'école et les parents	10
2. Les conditions d'une école maternelle de qualité pour tous	11
2.1. Une nécessaire revalorisation des métiers	11
a. La direction	11
b. Les enseignant(e)s	12
c. Le personnel d'encadrement	12
2.2. Le remplacement du personnel	13
2.3. La formation initiale et continuée des enseignant(e)s	14
2.4. Le fonctionnement des classes maternelles	14
a. L'obligation scolaire	14
b. La taille des classes	14
c. Le calcul de l'encadrement	15
d. Les puéricultrices	15
e. La psychomotricité	15
2.5. L'accueil des tout-petits	15
2.6. Résister à la primarisation	16
CONCLUSION	17

A. NOTRE DÉMARCHE

Le Mouvement Ouvrier Chrétien de la Province de Luxembourg et plus particulièrement sa Commission Enseignement ont toujours porté une attention particulière à l'enseignement en Communauté française. Ce groupe de travail, composé de citoyens soucieux d'aborder des questions relatives à l'enseignement, s'est intéressé de près à l'école maternelle. Le présent document est le fruit d'un travail de démocratie participative et de réflexion menée à ce propos depuis juin 2016. Le groupe a cheminé aidé par des témoignages de professionnel(le)s de terrain et par la tenue d'une journée d'étude intitulée « L'école maternelle au cœur du débat », organisée le 18 mars 2017 à Bastogne. Cette journée était organisée autour de deux moments forts : les ateliers thématiques ont donné la parole aux enseignant(e)s, aux directions, aux membres du personnel d'encadrement... ; la table ronde politique a permis au public de débattre avec les représentants des quatre partis traditionnels.

B. NOS CONSTATS

1. L'accrochage scolaire

L'accrochage scolaire est d'une importance capitale pour tous les enfants. Pour plus de 95 % d'entre eux, c'est l'école maternelle qui est appelée à remplir cette mission décisive. Selon Philippe Meirieu, l'école maternelle est l'école première : « Cela signifie que c'est chronologiquement, la première école, mais aussi que c'est premièrement une école et une école essentielle pour la réussite de la scolarité de l'enfant, ainsi que pour la construction d'une société démocratique plus juste et plus solidaire (...). L'important, c'est que les enfants se retrouvent dans un espace public où ils parviennent à vivre ensemble pour apprendre ensemble. À cet égard, l'école maternelle occupe une place décisive et joue un rôle absolument fondamental. Elle fait rupture avec la communauté familiale et sociale. Et, pour que cette rupture soit acceptée et constructive, elle doit en faire un objet de travail, l'inscrire dans une trajectoire, permettre qu'elle ne soit pas vécue comme une violence, une trahison..., mais bien comme un moyen de se développer, de découvrir de nouveaux modes de fonctionnement, de nouveaux horizons »¹. C'est à l'école maternelle que les enfants deviennent élèves, qu'ils apprennent ce qu'est l'école.

¹ Extraits d'une conférence donnée le 5 juillet 2008 au Congrès de l'Association générale des enseignants et enseignantes de l'école maternelle de l'enseignement public. Texte intégral disponible sur www.meirieu.com.

Cet accrochage scolaire se réalise dans un **contexte sociétal peu favorable** qui

- Donne aux enfants et à leurs désirs une place parfois excessive voire incompatible avec les règles de vie en commun ;
- Exerce une forte pression sur les parents qui travaillent et parviennent difficilement à concilier boulot et vie de famille ;
- Exerce une forte pression sur les parents qui n'ont pas de travail ;
- Débouche, trop souvent, sur une présence des enfants à l'école qui peut s'étaler de 7h00 à 19h00, ce qui donne l'image d'écoles-parkings plutôt que de lieux d'apprentissage et de socialisation.

Il s'agit là d'un **enjeu sociétal de premier plan**. Le MOC Luxembourg considère que **le rythme de notre société doit prendre davantage en compte le temps de l'enfant et celui des familles**.

- Laisse la liberté aux familles d'emmener ou non les enfants à l'école maternelle, créant un fossé entre les enfants. Certains parents considèrent encore que c'est à la famille de prendre en charge l'éducation des enfants.

L'accrochage scolaire dès l'école maternelle est capital. Tout doit être mis en œuvre pour qu'il soit une réussite pour tous les enfants.

2. Le Pacte pour un enseignement d'excellence

Malgré l'importance capitale de l'école maternelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles investit jusqu'à présent moins dans l'enseignement maternel que la moyenne des pays de l'OCDE et beaucoup moins que les pays voisins. Le Pacte pour un enseignement d'excellence propose **une stratégie intégrée de l'investissement dans la qualité de l'enseignement maternel** qui repose sur trois axes :

- L'élaboration d'un **référentiel** en cohérence avec les orientations adoptées pour le tronc commun ;
- Le renforcement de la **qualité de l'accueil et de l'enseignement maternel** en misant sur :
 - Des mesures favorisant la **fréquentation régulière** de l'école maternelle ;
 - Le développement d'un cadre structuré des **relations familles-école** ;
 - Le soutien à la réussite à travers une meilleure **détection des difficultés** d'apprentissage
- Des **ressources supplémentaires** pour assurer un meilleur encadrement des élèves (50 millions d'euros soit 1100 membres du personnel supplémentaires). Plus ou moins 400

engagements supplémentaires ont été réalisés dès la rentrée 2017.

Beaucoup de questions demeurent toutefois sur le type d'encadrement prévu, sur le contenu du référentiel annoncé... La situation politique en Fédération Wallonie-Bruxelles crée de nombreuses inquiétudes pour le Pacte pour un enseignement d'Excellence, et plus largement sur l'avenir de la Communauté française elle-même. Des mesures ont déjà été mises en œuvre. **L'ensemble du monde politique doit être prêt à soutenir et à mettre en œuvre la réforme prévue par le Pacte sans risquer de la voir se détricoter.** Des politiques progressistes doivent être menées, entre autres pour l'enseignement maternel, afin d'assurer l'accrochage scolaire des tous les enfants, et en particulier les plus fragiles.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit d'investir dans l'école maternelle. Le MOC ne peut que s'en réjouir. Il attire toutefois l'attention sur le fait que le monde politique, toutes tendances confondues, doit soutenir cet investissement.

3. Les écoles maternelles en province de Luxembourg

La province de Luxembourg est à **dominante rurale**. Cela a une incidence sur l'organisation des écoles maternelles implantées sur son territoire. Une majeure partie d'entre elles se trouvent dans des villages, comme le montre les chiffres suivants¹. 152 localités ne disposent que d'une seule école qui organise l'enseignement maternel, le plus souvent dépendant d'un pouvoir organisateur communal. Il s'agit de villages, à taille variable, mais de villages tout de même. 28 autres localités disposent de deux écoles maternelles, l'une libre, l'autre communale ou officielle. Il s'agit de localités un peu plus importantes (ex. Libin, Martelange, Neufchâteau, Sibret...). Enfin, on rencontre plus de deux écoles maternelles dans 7 localités (Arlon, Bastogne, Bertrix, Habay-la-Neuve, Hotton, Marche-en-Famenne, Vielsalm). À tout cela s'ajoute que certaines écoles communales disposent de plusieurs implantations maternelles, ce qui ne figure pas dans l'annuaire de la Communauté française. L'exemple d'Aubange est significatif sans être unique : la commune y organise trois implantations maternelles, l'une à Aubange même, une deuxième à Aix-sur-Cloie et une troisième à la cité Bikini (uniquement une classe maternelle). Les écoles maternelles en province de Luxembourg sont donc pour la plupart des écoles de villages, parfois à classe unique.

L'organisation de l'enseignement maternel et primaire constitue l'une des missions et des vocations essentielles des communes. Celles-ci se doivent d'assurer l'instruction et l'éducation de leurs jeunes citoyens, en répondant aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale

¹ Les chiffres qui suivent ont été établis à partir de la liste des écoles maternelles et primaires de la province de Luxembourg disponible dans l'annuaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (www.enseignement.be).

dans ces domaines. En province de Luxembourg, le pouvoir communal a effectivement la part belle dans l'organisation de l'enseignement maternel sur notre territoire. Sur les 187 établissements scolaires de la province qui organisent l'enseignement maternel, 107 dépendent d'un pouvoir organisateur communal (56,5 %), 51 d'un pouvoir organisateur libre (28 %) et 29 par la Communauté française (15,5 %).

Les **moyens** accordés à l'école maternelle peuvent fortement varier d'une commune à l'autre, provoquant des inégalités entre les écoles, entre les enfants. À cela s'ajoutent **certaines spécificités des écoles maternelles en milieu rural**, à prendre davantage en compte dans leur organisation :

- Le petit nombre de classes et d'élèves qui fréquentent ces écoles maternelles ne permet pas toujours de bénéficier du **personnel supplémentaire** pour assurer toutes une série de tâches, notamment l'encadrement avant, pendant et après l'école. Cet encadrement relève parfois du « bricolage ». Nous attirons donc tout particulièrement l'attention des communes sur l'importance de disposer d'un personnel d'encadrement pluridisciplinaire, formé et avec des statuts clairs².
- Certaines de ces écoles font face à un **manque d'espace** qui peut s'avérer problématique pour les tout-petits. Ceux-ci doivent faire la sieste dans un coin de la classe tandis que les plus grands travaillent, partagent le même réfectoire... Ici aussi, il convient de trouver des solutions afin que la vie des tout-petits soit la plus confortable possible.
- Enfin, la **mobilité** peut être problématique. Certaines communes n'assurent pas le transport des élèves, notamment faute de moyens.

Le MOC Luxembourg souhaite transmettre aux mandataires communaux luxembourgeois l'ensemble de son Plaidoyer pour l'école maternelle, tout en attirant leur attention sur les spécificités des écoles rurales dont ils ont la charge (encadrement – espace – mobilité). Leur mobilisation pour l'école maternelle est primordiale.

² Pour davantage de détails, voir ci-dessous, p. 12-13.

C. NOS REVENDICATIONS

1. La priorité du MOC : assurer à tous les enfants et à toutes les familles des conditions d'accès et surtout d'accrochage scolaire réussi

Il s'agit d'un véritable défi. En particulier pour les enfants et les familles d'ici et d'ailleurs, vivant toutes sortes de difficultés économiques, sociales et culturelles. L'école maternelle est un univers étranger pour de nombreux enfants. Leur entrée à l'école est synonyme d'une véritable acculturation : la langue, la culture, les modes d'apprentissages et le positionnement social de l'école diffèrent totalement de celui de la famille et de la communauté. Ces élèves ne comprennent pas toujours ce que l'école leur veut...

Le MOC préconise de suivre **trois grandes orientations** qui permettent de rencontrer ce défi.

1.1. Donner les ressources aux enseignants

Actuellement, la relation avec les parents est absente des **formations initiale et continuée**. Il faut absolument pallier ce manque pour mieux accompagner les enseignants dans leurs relations avec les familles. On remarque beaucoup de préjugés chez ces professionnels de l'enseignement, vis-à-vis de ceux qu'ils considèrent trop souvent comme « ingérables ou irrécupérables », faute d'avoir été outillés pour entrer en relations avec ces publics. La question des formations n'est pas évoquée dans le Pacte d'Excellence. Celles-ci relèvent du Ministre de l'Enseignement supérieur qui travaille à leur réforme. Les deux chantiers ont malheureusement été traités séparément. Concrètement, l'offre de formation doit permettre de déconstruire la représentation des familles défavorisées, mais aussi des enfants à haut potentiel, les enfants dys-... Elle doit démontrer que les parents sont des personnes ressources de premier plan dont il s'agit de reconnaître les compétences. Les stages doivent mettre les étudiants en relations régulières avec les parents. Ils doivent être plus nombreux, notamment pour multiplier ces contacts dans divers contextes.

La deuxième version de l'avant-projet de décret qui réforme la formation initiale prend en compte la dimension relationnelle qui lie les enseignants à leurs élèves, en ce compris leur entourage familial. Le développement des capacités relationnelles aura un volet propre à la gestion de classe et la sociologie de l'éducation mettra en exergue les discriminations multiples afin que le futur enseignant puisse les prendre en considération et assurer un enseignement dépourvu d'inégalités et de stéréotypes de genre. Le MOC Luxembourg appuie cette initiative qui va dans le sens de ce qu'il préconise pour les relations de l'école aux familles.

1.2. Donner des ressources aux parents

Le travail des associations d'**éducation permanente** et des services sociaux doit être renforcé pour fournir à ces parents des outils pour mieux comprendre la culture de l'école, la culture dominante, pour leur permettre de devenir de véritables acteurs de changements. Les **moyens d'organismes** comme l'ONE, Lire et Ecrire, AMO, écoles de devoirs, maisons de quartiers... doivent être renforcés pour susciter le développement de projets en collaboration avec les écoles.

1.3. Faciliter le lien entre l'école et les parents

L'accueil des enfants et des parents est primordial. Il permet de **créer des liens autour de l'enfant** avec les parents et les enseignants. Ceux-ci peuvent décoder qui sont les parents, qu'il s'agisse de la langue, du niveau socio-économique ou des difficultés familiales éventuelles... Ils peuvent aussi découvrir les acquis de l'enfant au sein de sa famille, à la crèche... Les seconds peuvent découvrir ce que l'enfant réalise effectivement en classe. Parents et enseignants définissent ensemble les objectifs à atteindre pour l'enfant, sans se focaliser uniquement sur les problèmes de comportement.

Divers dispositifs peuvent être mis en place afin de favoriser ces rencontres :

- Une **priorité à la rencontre** lors de l'inscription de l'enfant au sein de l'établissement, sans aucun filtrage ;
- Une **réunion** en début et en cours d'année pour faire le point sur le parcours de l'enfant et associer les parents à certains projets ;
- La création d'un **espace « parents »** au sein de l'école ;
- La création d'un poste de **médiateur/trice** ;
- La tenue d'un **cahier de communication** pour chaque enfant ;
- La mise en place de **projets novateurs** ;
- L'accueil de **projets émanant de parents** : fête de l'école, marche parrainée, accompagnement de sortie..., autant de projets qui encouragent la solidarité et la création de liens.
- Un **système de logos** en complément des textes fournis aux parents.
- La création de **liens entre l'accueil de la petite enfance et l'école maternelle**

La question de l'extrême pauvreté de certaines familles, souvent taboue, et des relations avec ces familles doit être prise en compte sans stigmatiser. Il s'agit de réfléchir à la manière de réagir. Nous souhaitons la concrétisation de la **gratuité** des repas scolaires proposée par le groupe de travail sur la gratuité, mais malheureusement non retenue dans l'avis n° 3 du groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il est impératif que cette mesure soit généralisée : matériel, aides diverses...

L'école est la clé de voûte d'une action réussie pour assurer de bonnes relations avec les parents et doit :

- responsabiliser la direction garante du projet ;
- s'assurer de l'adhésion de son personnel ;
- accorder à ces questions une place de choix dans le travail d'équipe ;
- collaborer avec les agents PMS sensibilisés et mobilisés par ces questions, avec les acteurs en relations avec l'école et avec les associations d'éducation permanente.

Au vu de l'importance d'un accrochage scolaire réussi dès l'école maternelle pour la suite du parcours de l'enfant, il nous paraît primordial que la rencontre et le dialogue entre les enseignants et les parents puissent avoir lieu dans les meilleures conditions possibles. La formation initiale et continuée pour les enseignants et l'éducation permanente pour les parents doivent leur fournir les ressources nécessaires pour rendre cette rencontre davantage possible. Au quotidien, des dispositifs doivent être imaginés et mis en place pour assurer l'accueil des enfants et leurs parents, en ce compris ceux touchés par l'extrême pauvreté.

2. Les conditions d'une école maternelle de qualité pour tous

2.1. Une nécessaire revalorisation des métiers de l'école maternelle

Pour répondre à ses missions, aux attentes de la société et aux espoirs des familles, il faut continuer à dynamiser l'école maternelle, grâce à des personnels conscients de l'importance et de la nature (missions, objectifs) de leur tâche, fiers d'accomplir ce travail, disposant de conditions de travail satisfaisantes et considérés par l'institution scolaire, les parents, les autorités et la population comme des acteurs décisifs dans les parcours scolaires des enfants. Cela requiert un important **travail de revalorisation des métiers de la petite enfance**.

a. La direction

Les directions et les pouvoirs organisateurs doivent accorder toute leur attention à ce stade de la scolarité. Les premières sont en première ligne en ce qui concerne les contacts avec les parents que ce soit lors de l'inscription, lors de l'accueil quotidien ou lors d'incidents ou de conflits. Leur rôle est capital pour assurer une bonne coordination et un travail en équipe de tous les personnels, ainsi que pour la gestion des relations avec les PMS et la mise en route de collaborations avec différents partenaires (PMS, logopèdes, associations du quartier,...). Toutefois, elles sont souvent issues du primaire et ne comprennent pas toujours les difficultés spécifiques au maternel. Même si l'on constate un allègement, certaines sont encore trop souvent surchargées, faute de soutien administratif.

b. Les enseignant(e)s

Le travail de revalorisation doit s'effectuer auprès de certains **parents qui considèrent encore trop souvent l'école maternelle comme une garderie**. Un travail doit avoir lieu avec ces familles pour leur expliciter clairement les missions de l'école maternelle. Il s'agit d'expliquer le sens et l'importance de certaines activités, oser questionner les attentes des parents vis-à-vis de cette école première.

Les métiers d'enseignant maternel et de puéricultrice sont parfois mal considérés par les enseignants du primaire. Une valorisation doit se faire au moment de la formation initiale décloisonnée. Des cours communs pour les futurs enseignants maternels et primaires doivent être organisés afin d'éviter la cassure constatée dès les études et ensuite sur le terrain. Au sein de l'école, **la création de liens entre les deux niveaux scolaires doit être encouragée** : en rendant possible le travail collaboratif et le dispositif 5/8, en travaillant davantage par projets et par ateliers associant enfants du maternel et du primaire, en mettant en place des temps d'échanges entre les enseignants, en favorisant les interactions et les échanges entre les enfants par l'intermédiaire du tutorat ou en repensant l'espace scolaire...

Ces pistes permettent de valoriser le métier d'enseignant(e) maternel(le), mais aussi de favoriser le passage des enfants du maternel vers le primaire.

c. Le personnel d'encadrement, hors enseignants

L'enseignement maternel, ce ne sont pas seulement les enseignant(e)s ! Ce sont aussi les aides maternel(le)s, le psychomotricien(ne)s, les puéricultrices, les éducateurs(trices) spécialisé(e)s, le personnel en charge des temps non-scolaires...

L'encadrement socio-pédagogique de l'enfant doit prendre en considération l'ensemble de la journée passée à l'école. Les différents moments ont leur importance et assurent des rôles d'éducation complémentaires. Ainsi, vu l'allongement des journées des enfants à l'école, le rôle des personnels qui les prennent en charge avant et après les classes (matin, midi et soir) est de plus en plus important et peut avoir des conséquences importantes sur les temps d'apprentissages.

Il est donc primordial que le personnel d'encadrement soit :

- **Pluridisciplinaire**

Tous les acteurs doivent faire partie du projet pédagogique de l'école. Les modalités d'intégration de ce personnel à l'équipe éducative doivent être clairement définies.

- **Avec une formation et un statut clairs**

Le personnel d'encadrement doit disposer des qualifications nécessaires. Pour ce faire, il est important qu'il puisse bénéficier d'une formation adéquate, en lien avec les réalités de terrain.

Il doit également bénéficier d'un statut clair et correct, avec un cadre de travail et un horaire de prestations clairement définis. Le système d'engagement doit être amélioré.

- **Intégré au projet pédagogique et valorisé auprès des enseignant(e)s et des familles**

Leurs rôles doivent être revus afin qu'ils soient vraiment intégrés au projet pédagogique et qu'ils puissent dialoguer avec les enseignants et les parents. Ils ont un rôle à jouer de manière régulière lors des échanges entre les enseignants.

Une école maternelle de qualité passe par un personnel d'encadrement, toutes fonctions confondues, motivé et reconnu dans son travail et ses spécificités. Cela suppose sa revalorisation auprès du public, auprès des directions et des pouvoirs organisateurs, au sein des formations initiales qui doivent être décloisonnées. Dès la formation initiale puis au sein des écoles, davantage de ponts doivent être créés entre le maternel et le primaire. Le personnel hors enseignants doit être pluridisciplinaire et jouir de formations et de conditions de travail optimales.

2.2. Le remplacement du personnel

Le personnel toutes catégories confondues doit être **systématiquement remplacé**, en cas d'absence pour cause de formation ou de maladie. La situation actuelle des enseignants remplaçants n'est pas idéale et pour certaines écoles, il n'est pas toujours facile de bénéficier d'un substitut en temps et en heure. En province de Luxembourg, il semblerait que 20 postes d'enseignants maternels et 40 postes d'enseignants primaires sont nécessaires en permanence pour assurer les remplacements sur ce territoire. La création de **pools de remplaçants volontaires, disponibles rapidement et payés** pour assurer les périodes d'indisponibilité d'un enseignant serait une solution efficace. Il serait constitué de **jeunes enseignants** qui viennent tout juste de terminer leurs études et qui pallieraient les absences le plus tôt possible. Les heures ainsi prestées compteraient pour le calcul de leur ancienneté. Les écoles pourraient s'adresser à ce pool lorsqu'il y a une nécessité de remplacement. Cela serait aussi un moyen de ne pas perdre les jeunes enseignants qui se dirigent parfois vers d'autres secteurs d'emploi, faute de postes durables dans une école.

Le remplacement systématique du personnel, toutes catégories confondues, est la deuxième condition indispensable pour assurer une école maternelle de qualité. Un pool de remplaçants volontaires, jeunes diplômés, rémunérés et disponibles rapidement, nous paraît être une solution adéquate pour faire face à cette problématique.

2.3. La formation initiale et continuée des enseignant(e)s

Une révision en profondeur de l'organisation et des contenus de formations doit avoir lieu si l'on veut rencontrer les priorités renforcées d'une école maternelle de qualité. L'école maternelle doit être équitable. Cela nécessite obligatoirement une formation initiale et continuée des enseignants adaptée aux réalités d'aujourd'hui. L'avant-projet de décret semble aller dans ce sens. La formation initiale sera portée à un minimum de **quatre années** pour les futurs enseignants qui auront en charge les élèves de l'enseignement fondamental. Le Mouvement Ouvrier Chrétien est favorable à cette évolution dans la mesure où cette quatrième voire cinquième année seront utilisées à bon escient. Ces années supplémentaires doivent être consacrées notamment à des **stages supplémentaires qui permettront aux futurs enseignants de se familiariser à des situations différentes de celles auxquelles ils ont été confrontés lors des trois premières années** (enseignement spécialisé, école à discrimination positive, école de devoirs, ONE...). Les enseignants en fin de carrière, et donc expérimentés, sont une aide précieuse pour l'encadrement de ces stages supplémentaires, ou pour faire du tutorat d'enseignant débutant. Il est également impératif de préparer les futurs enseignants à gérer les relations toujours plus complexes et délicates avec les familles.

La formation continuée doit aussi prendre en compte l'évolution des publics qu'accueillent les écoles maternelles. La CSC-Enseignement a rédigé une note en octobre 2015 à propos d'une formation continuée utile, accessible, de qualité et valorisante (voir note de la CSC).

Une formation initiale et continue, réformée en profondeur, est elle aussi une condition indispensable pour une école maternelle de qualité, capable d'aller à la rencontre de tous les publics. Portée à 4 ans, elle doit donner l'occasion aux futur(e)s enseignant(e)s, à travers des stages supplémentaires, de rencontrer des publics d'enfants et de parents les plus variés possibles.

2.4. Le fonctionnement des classes maternelles

a. L'obligation scolaire

On peut se réjouir que l'obligation de fréquentation minimale soit portée à 5 ans, mais sans primarisation de l'enseignement maternel comme il a été souligné dans le Pacte pour un enseignement d'excellence.

b. La taille des classes

Certaines écoles rurales et de proximité ne disposent que d'une seule classe regroupant les tout-petits et les enfants au seuil de l'école primaire, et souvent sans disposer de l'appoint

d'une puéricultrice. Les besoins de tous ordres des plus jeunes (changes, siestes, repas...) peuvent avoir des répercussions sur l'exercice du métier. Il est également tout à fait possible qu'une enseignante soit seule toute l'année avec 19 élèves. Cette situation présente des risques pour la sécurité des enfants et de l'enseignante. La fixation d'un nombre maximum d'élèves par enseignant doit se faire à partir de 15 élèves.

c. Le calcul de l'encadrement

Le comptage des élèves devrait se faire à n'importe quel moment de l'année, dès que le nombre de 15 élèves est atteint. En d'autres termes, il s'agit d'augmenter le cadre en tenant compte du nombre d'inscrits et des entrées successives des enfants.

d. Les puéricultrices

Chaque école doit disposer d'un poste de puéricultrice dès que le nombre nécessaire est atteint, avec un statut clair et stable. Elle doit être remplacée systématiquement en cas de maladie sans devoir réintroduire une demande.

e. La psychomotricité

Chaque classe doit bénéficier de deux heures statutaires de psychomotricité par semaine.

La spécificité du travail des enseignant(e)s maternel(le)s avec des enfants de 2,5 ans à 5 voire 6 ans doit être davantage pris en compte dans le fonctionnement des classes. Le MOC Luxembourg souhaite la fixation d'un nombre maximum de 15 élèves par classe et par enseignant, l'augmentation sans délais de l'encadrement par un(e) enseignant(e) supplémentaire et par une puéricultrice dès que ce nombre est atteint.

2.5. L'accueil des tout-petits

Lors de la journée de la Commission Enseignement à Bastogne le 18 mars 2017, l'entrée à l'école maternelle des enfants de 2 ans et demi a été remise en question. Mais quand les enfants sont là, tout doit être mis en œuvre pour que cet accueil se passe au mieux. Il serait utile de créer davantage de **liens entre les différents acteurs de l'accueil de la petite enfance et l'école maternelle**, de manière à assurer une continuité optimale entre la crèche et l'école : création de **classes-passerelles** qui permettent aux tout-petits de découvrir l'école progressivement, en présence des enseignantes, des accueillantes et des parents ; mise en place des lieux et des temps de concertation pour les institutrices et les accueillantes ; attention particulière aux repas des tout-petits et à leur temps de repos...

L'accueil des tout-petits de 2 ans et demi doit faire l'objet de toutes les attentions. Le passage de la crèche/accueillante doit se faire en douceur et progressivement. Les classes passerelles sont une piste à envisager pour aller davantage dans ce sens.

2.6. Résister à la primarisation tout en construisant les pré-requis/place à la créativité

Au vu de certaines craintes exprimées lors de la journée d'étude du 18 mars 2017 en matière de primarisation de l'enseignement maternel, nous attirons ici l'attention sur le fait que le référentiel pour l'enseignement maternel annoncé par le Pacte **doit avant toutes choses laisser une place importante au savoir-être, à l'autonomie, à la créativité des enfants et des enseignants et assurer une continuité entre les niveaux d'enseignement.** Le refus catégorique de la primarisation ne signifie pas que les apprentissages sont absents de l'école maternelle dont l'une des grandes spécificités est de faire vivre par l'expérience et par le corps les notions de temps, d'espace, de classification, de quantité..., piliers des apprentissages futurs de l'écriture et des mathématiques. La psychomotricité, les jeux, y compris de langage, la découverte des livres et de l'image, l'écoute de contes, le développement artistique, la musique, le lien à la nature... sont autant d'approches qui permettent d'atteindre ces objectifs. La richesse du vécu quotidien, les manipulations, les situations de recherche, les découvertes ainsi que l'accompagnement de l'adulte conduisent les enfants vers une attitude réflexive, première forme d'abstraction. À cet âge, il faut mettre l'accent sur le langage oral et sur la découverte du monde de l'écrit, de l'image et de l'abstraction.

Un juste équilibre est nécessaire entre les apprentissages et le savoir-être, l'autonomie, la créativité des enfants et des enseignants, tout en assurant la continuité entre les niveaux d'enseignement. Le MOC Luxembourg refuse toutefois la primarisation de l'enseignement maternel.

CONCLUSION

La Fédération Wallonie-Bruxelles est en réflexion sur l'enseignement, à tous les niveaux, du fondamental au secondaire, via le Pacte d'Excellence, mais aussi sur la formation initiale des enseignants. Dans ce cadre, le MOC Luxembourg souhaite mettre l'accent sur l'école maternelle et sur ses spécificités. **L'entrée en préscolaire est cruciale**, car elle est le moment d'accrochage entre l'univers familial et l'école, avec ses codes. Ce moment nécessite une **attention particulière**, non seulement sur les **moyens** qui y sont affectés, mais aussi sur les **relations entre l'école et les familles**, afin d'assurer à chaque enfant des **chances égales**. La **diminution de l'âge de l'obligation scolaire** va dans le bon sens, **si elle évite l'écueil de la primarisation de l'enseignement maternel**.

Ce n'est évidemment pas suffisant. Cette mesure doit s'accompagner d'une **mise en réseau de tous les acteurs** qui gravitent autour des écoles, afin de détecter les difficultés éventuelles et de fournir les ressources utiles, tant aux parents qu'aux familles. Cela passe par un **dialogue et un partage d'informations** qui doivent être formalisés, en visant l'efficacité. Des **solutions créatives et novatrices** sont possibles (médiation, logos, espace « parents »...).

L'accrochage est progressif et doit inclure des **liens avec l'accueil des tout-petits**. Les compétences relationnelles, les notions d'éducation, se construisent en progression, depuis les premières rencontres à la crèche ou dans une institution d'accueil.

L'enseignement préscolaire a ses **spécificités** : il doit viser l'acquisition de **compétences** définies dans un **référentiel commun**. La revalorisation des premiers cycles de la scolarité passe par cette exigence, accompagnée d'une **différenciation** en fonction des fonctionnements propres à chaque élève. **C'est en ayant une vision claire de ses objectifs que l'enseignement préscolaire peut s'articuler, en complémentarité, avec le début du primaire.**

L'accrochage dès le maternel n'est possible qu'avec un **engagement clair des partis politiques**, au-delà des débats d'idées. Un engagement pour une **gratuité réelle** pour toutes les familles, mais aussi des **moyens pour l'encadrement**, avec un nombre maximal de 15 élèves par classe et un comptage régulier qui empêche de le dépasser.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit trouver des **solutions créatives pour assurer un encadrement suffisant en permanence**, avec un pool de remplaçants disponibles, par exemple. La réforme de la formation initiale ne sera réellement efficace que si l'allongement des études s'accompagne d'une **augmentation significative du nombre de semaines de stages**, afin de

renforcer les liens avec le terrain et la transmission d'expertise accumulée en cours de carrière.

Pour le MOC Luxembourg, ce n'est qu'avec une approche globale et ambitieuse de toutes les dimensions de l'enseignement maternel que les différentes réformes en cours porteront pleinement leurs effets. C'est à l'accroche de la scolarité et donc du futur tronc commun que se joue la refonte de notre enseignement en vue d'une réelle excellence.